

Note de cadrage à l'appui du dialogue de haut niveau prévu lors de la réunion en ligne de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

**Contribution de la dimension environnementale du développement durable
à la construction d'un monde résilient et inclusif à l'issue de la pandémie**

« Faire la paix avec la nature sera la grande œuvre du XXI^e siècle.
Ce doit être la première priorité. La priorité absolue. Pour tout
le monde. Partout. Dans ce contexte, le relèvement de la pandémie doit
être vu comme une occasion à saisir ».

*Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
António Guterres, lors de son discours sur l'état de
la planète prononcé le 2 décembre 2020
à l'Université Columbia*

A. INTRODUCTION

La présente note de cadrage est destinée à aider les États membres et les parties prenantes à se préparer en vue du dialogue de haut niveau prévu lors de la réunion en ligne de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra à Nairobi les 22 et 23 février 2021.

Conformément à la décision prise lors de la réunion conjointe des Bureaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et du Comité des représentants permanents qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2020, un dialogue de haut niveau sera organisé lors de la réunion en ligne de la cinquième session, en vue de susciter un débat interactif, au plus haut niveau, sur la contribution de la dimension environnementale du développement durable à la construction d'un monde résilient et inclusif à l'issue de la pandémie. Afin de faciliter la participation des ministres et autres représentants de haut rang dans les différents fuseaux horaires, ce dialogue de haut niveau sera organisé sur deux séances : le lundi 22 février 2021 de 16 à 19 heures (heure de Nairobi, TU+3), et le mardi 23 février 2021 de 11 à 14 heures (heure de Nairobi, TU+3).

B. MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Les États membres et les parties prenantes intéressés seront invités à inscrire, au plus tard le lundi 8 février 2021, leurs représentants de haut niveau sur la liste des participants à la cinquième session, en précisant le nom, le titre et le niveau de représentation de chacun d'eux, ainsi que la séance du dialogue de haut niveau à laquelle ils préfèrent participer. La liste des participants sera ouverte le lundi 25 janvier 2021. Les inscriptions seront considérées comme définitives.

- Afin de permettre un dialogue interactif, le nombre de participants de haut rang à chacune des séances du dialogue de haut niveau, essentiellement identiques, se limitera à une quarantaine. La liste des participants sera établie dans l'ordre où les inscriptions auront été reçues, tout en veillant à assurer une représentation régionale équitable à chacune des séances.
- Chaque séance du dialogue de haut niveau sera animée par un modérateur professionnel chargé d'assurer l'interactivité des échanges de vues entre les participants. Au moment de donner la parole aux participants, le modérateur accordera la priorité aux ministres, aux dirigeants d'organisations non gouvernementales, aux présidents-directeurs généraux et aux dirigeants d'organisations internationales.
- Chaque séance du dialogue de haut niveau fera l'objet d'une introduction au moyen d'une courte vidéo réalisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur le thème du dialogue, à savoir la « Contribution de la dimension environnementale du développement durable à la construction d'un monde résilient et inclusif à l'issue de la pandémie », à la suite de quoi de brèves déclarations liminaires seront prononcées par un ou plusieurs vice-présidents de l'Assemblée pour l'environnement et un représentant issu des grands groupes et des parties prenantes. À l'issue de ces déclarations, le modérateur donnera la parole aux participants souhaitant intervenir. Les interventions ne devront pas dépasser deux minutes et devront aborder une ou plusieurs des questions d'orientation énoncées à la fin de la présente note de cadrage.
- Lors des deux séances du dialogue de haut niveau, les services d'interprétation seront assurés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies au moyen de la plateforme de réunion en ligne « Interprefy ». Les participants devront s'assurer qu'ils sont en mesure de se connecter à la plateforme avant la tenue des séances du dialogue de haut niveau et se familiariser avec son fonctionnement en participant à une session de formation prévue à cet effet et dispensée par le secrétariat.
- Le secrétariat établira un résumé factuel des principaux messages ressortant des débats et le présentera oralement lors de la séance d'ajournement de la réunion en ligne de la cinquième session de l'Assemblée, qui doit se tenir le mardi 23 février 2021 de 16 à 18 heures (heure de Nairobi, TU + 3). Ce résumé sera disponible par écrit après la réunion.
- Pour pallier une absence de participation aux débats en direct du dialogue de haut niveau ou pour compléter leur intervention lors de ces débats, les représentants des États membres ont également la possibilité de soumettre une déclaration écrite ou enregistrée. Ces déclarations doivent être envoyées au secrétariat au plus tard le 1^{er} février 2021 et seront mises en ligne sur le site Web officiel de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement. Les discours préenregistrés ne seront pas diffusés pendant les séances du dialogue de haut niveau.

C. TOILE DE FOND : CONSTRUCTION D'UN MONDE RÉSILIENT ET INCLUSIF À L'ISSUE DE LA PANDÉMIE

Nous proclamons que les peuples sont au centre du développement durable. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence la fragilité de nombreuses économies et a aggravé les inégalités existantes, mettant en péril des décennies de progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il ressort d'un rapport établi récemment par le Secrétaire général¹ que la pandémie de COVID-19, outre les tragiques pertes en vies humaines qu'elle a causées à travers le monde, a aggravé la pauvreté et les inégalités :

¹ A/75/269.

d'après les estimations, 34,3 millions de personnes supplémentaires pourraient passer sous le seuil de pauvreté extrême en 2020, le nombre de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté risquant d'augmenter de près de 130 millions d'ici à 2030, ce qui porterait un coup énorme aux efforts faits à l'échelle mondiale pour éliminer l'extrême pauvreté et la faim. Dans certains domaines du développement humain, les conditions sont aujourd'hui équivalentes aux niveaux de privation observés pour la dernière fois au milieu des années 1980. La pandémie a des répercussions sur l'éducation, les moyens de subsistance et, bien sûr, la santé humaine (plus de 1,9 million de personnes ont perdu la vue du fait de la COVID-19). Malheureusement, les conséquences de cette pandémie d'échelle planétaire sont considérablement exacerbées par trois crises mondiales : les changements climatiques ; la perte de biodiversité ; et la pollution et les déchets.

De nombreux gouvernements laissent passer une occasion d'opérer des changements constructifs – le déploiement d'un plan d'action ayant un effet catalyseur pourrait permettre de rompre avec les habitudes non durables du passé et d'assurer la transition vers des modes de consommation et de production durables afin de mettre un terme à l'appauvrissement de la nature et d'enrayer la perte de biodiversité, tout en investissant dans des activités ciblées visant à restaurer les écosystèmes et à réduire la pollution, notamment celle engendrée par les déchets plastiques rejetés dans l'environnement. Les États membres s'attellent, comme on peut le comprendre, à contenir la crise sanitaire actuelle et à limiter les répercussions économiques des confinements. Une première analyse des mesures de relance prises par certaines grandes économies a mis en évidence que les investissements en faveur de la durabilité étaient largement insuffisants. Il faut résister à la tentation de recommencer à investir dans des technologies polluantes ou non respectueuses de la nature, plutôt que dans des technologies émergentes susceptibles de faciliter le passage à une économie sobre en carbone. Lorsque les dirigeants conçoivent et mettent en œuvre leurs plans de relèvement, il est primordial qu'ils gardent à l'esprit que nos économies et nos sociétés reposent sur la nature, dans toute sa diversité et sa complexité. Bien gérés, la biodiversité et les services écosystémiques peuvent stimuler la croissance économique, protéger les populations vulnérables, fournir des aliments nutritifs à un prix abordable, favoriser les emplois durables et aider l'humanité à réussir la transition vers un avenir plus durable. La concrétisation de ces avantages nécessitera toutefois une réorientation sans précédent des ressources économiques et de nouveaux investissements, notamment des investissements reposant sur une bonne connaissance du capital naturel. De surcroît, lors de l'élaboration des politiques du travail, il convient d'organiser des dialogues multipartites entre toutes les composantes de la société afin d'associer les groupes qui sont souvent laissés de côté, en particulier les femmes et les jeunes. Les aspects sur lesquels travailler pour promouvoir un relèvement favorable à la nature peuvent comprendre les conditionnalités assorties aux prêts et à la remise de dettes, les objectifs de dépenses associés aux programmes de relance et la réorientation des subventions néfastes vers des subventions respectueuses de la nature.

La destruction du monde naturel est l'une des principales causes de la multiplication et de la propagation croissante de zoonoses. À mesure que les milieux naturels sont détruits et fragmentés pour répondre aux besoins de la population humaine en produits agricoles, en infrastructures et en matériaux, la transmission d'agents pathogènes entre êtres humains et animaux se fait de plus en plus facilement. La déforestation, en particulier dans les régions tropicales, a été associée à une augmentation des maladies infectieuses, telles que la dengue, le paludisme et la fièvre jaune. Par ailleurs, le commerce illicite d'espèces sauvages met les animaux en contact direct avec les êtres humains. Dans les secteurs non réglementés, le risque qu'une maladie aux conséquences potentiellement catastrophiques passe d'une espèce à l'autre est élevé.

Environ 60 % des maladies infectieuses connues et 75 % des maladies infectieuses émergentes sont zoonotiques, c'est-à-dire qu'elles peuvent passer des animaux aux êtres humains et inversement. Ces maladies contagieuses font payer un lourd tribut à l'humanité, car des millions de personnes meurent chaque année de zoonoses non diagnostiquées ou négligées. Les agents pathogènes pèsent également sur l'économie mondiale. Au cours des 20 dernières années, ces maladies ont causé des pertes économiques d'un montant avoisinant 100 milliards de dollars, un chiffre qui ne tient pas compte des effets de la COVID-19.

Pour limiter les futures pandémies et atteindre les objectifs de développement durable, il est essentiel de lutter contre la destruction des habitats et le commerce illicite d'espèces sauvages. Pour atténuer les risques, il est indispensable d'intensifier les activités de protection et de restauration de l'intégrité des écosystèmes afin de limiter les nouvelles interactions entre la faune sauvage, les animaux et les êtres humains. Les espèces sauvages, tant animales que végétales, sont souvent l'un des principaux moteurs du tourisme, lequel contribue largement au PIB et est une source de devises dans de nombreux pays. Le commerce licite des espèces sauvages fournit des emplois, des moyens de subsistance et des revenus durables à de nombreuses personnes, dans les pays développés comme dans les pays en développement, tandis que le commerce illicite des espèces sauvages sape ces moyens légitimes de développement tout en exposant les populations humaines à des zoonoses risquant d'avoir des conséquences catastrophiques. Malheureusement, le commerce illicite des espèces sauvages, dont la valeur estimée se situe entre 7 et 23 milliards de dollars par an, continue de progresser. Les saisies de pangolins, l'animal le plus braconné au monde, ont décuplé au cours des six dernières années ; le nombre de rhinocéros à l'état sauvage a diminué de 95 % depuis le début du XX^e siècle ; et la pêche illicite menace d'extinction les espèces aquatiques, des baleines aux esturgeons. Non seulement cette pratique néfaste mène des espèces à l'extinction, mais elle prive les pays de ressources précieuses qui sont essentielles à leur développement.

Les communautés qui vivent à proximité d'habitats intacts et d'espèces sauvages non perturbées jouent un rôle essentiel dans la protection de la biodiversité, agissant souvent en tant que première ligne de défense des animaux et des écosystèmes. Cependant, bon nombre de ces communautés sont exploitées par des groupes criminels organisés qui les incitent à se livrer au braconnage. Une telle situation met à mal la cohésion sociale et induit un comportement délictueux, ce qui peut avoir de lourdes conséquences pour les personnes vulnérables vivant dans des zones reculées et rurales. Il est essentiel de renforcer les mécanismes de coordination existants qui visent à endiguer le commerce illicite des espèces sauvages et de veiller à leur mise en œuvre effective. Les mesures en faveur de l'utilisation durable et licite des espèces sauvages et des produits qui en sont issus, donnant lieu à un partage équitable des avantages et à un réinvestissement dans la nature, contribuent à la concrétisation de multiples objectifs en matière de développement durable. Les politiques fondées sur des données factuelles, qui sont assorties de mesures ciblant l'éducation et la modification des comportements, jouent un rôle crucial et doivent être mieux mises en œuvre et appliquées.

Les changements climatiques et l'inefficacité des systèmes alimentaires ont également été associés à l'augmentation des risques de zoonoses. Dans le cas de certaines maladies contagieuses, l'augmentation des températures ou des précipitations peut considérablement agir sur le cycle de vie de l'agent pathogène lui-même ou de son vecteur – l'espèce intermédiaire qui transmet la maladie de l'hôte d'origine à l'être humain. Pour de nombreux insectes et rongeurs, par exemple, des températures plus élevées provoquent des explosions de populations et entraînent l'expansion de leurs aires de répartition, ce qui peut à terme causer l'introduction d'une maladie chez l'être humain. Dans d'autres cas, l'élévation du niveau des mers ou les inondations côtières peuvent accroître le risque de zoonose à transmission hydrique. Des systèmes alimentaires inefficaces, notamment à cause de modes non viables de production et de transport et du gaspillage alimentaire généralisé, nuisent à la santé de la planète et augmentent le risque de futures pandémies. La demande croissante en produits

d'élevage, par exemple, rapproche les animaux et les êtres humains, sans qu'une attention vraiment suffisante soit accordée à l'hygiène et à la prévention de la propagation des maladies.

Les modes de consommation et de production non durables, qui conduisent à une dégradation chronique de l'environnement, érodent les capacités de l'être humain à faire face aux zoonoses et aux pandémies qui en découlent, tout en faisant augmenter la prévalence de celles-ci. La pollution atmosphérique, par exemple, rend l'être humain plus vulnérable aux zoonoses respiratoires, telles que les coronavirus. En raison des conséquences économiques dramatiques des épidémies, les pauvres se tournent souvent vers l'exploitation des ressources naturelles pour joindre les deux bouts, ce qui ne fait qu'exacerber le cycle de dégradation et augmenter le risque à long terme de futures crises. À l'inverse, un environnement naturel sain peut avoir un effet positif sur la santé publique. De plus en plus de données épidémiologiques tendent à prouver qu'une plus grande exposition aux environnements naturels (tels que les parcs, les zones boisées et les plages) ou des contacts plus étroits avec ces derniers vont de pair avec un meilleur état de santé et un plus grand bien-être.

Santé humaine, santé animale et santé planétaire sont inextricablement liées. Pour réduire le risque de futures pandémies, il faut protéger les écosystèmes fonctionnels et restaurer les barrières naturelles contre la propagation des zoonoses. Il faut prêter attention aux facteurs qui augmentent la probabilité qu'un virus passe d'une espèce non humaine à l'être humain. Au nombre de ces facteurs figurent la disparition d'habitats et le commerce illicite ou non réglementé des espèces sauvages. Les gouvernements sont encouragés à respecter le principe « Un monde, une santé » – un système de prévention des épidémies axé sur la santé des êtres humains, des animaux et de l'environnement dans leur ensemble – qui peut se révéler extrêmement rentable. D'après les estimations actuelles de la Banque mondiale, les pertes économiques causées par six zoonoses mortelles s'élèvent en moyenne à 6,7 milliards de dollars par an, tandis que les coûts d'investissement inhérents au principe « Un monde, une santé », dont le respect pourrait permettre de prévenir de telles flambées épidémiques, se situent entre 1,9 et 3,4 milliards de dollars pour la même période. Le principe « Un monde, une santé » suppose, entre autres choses, d'accroître la contribution de l'environnement et d'élargir le champ des compétences en matière d'écologie et de faune sauvage dans le cadre de mesures efficaces de profilage et de prévention des risques. Le renforcement des capacités multidisciplinaires nécessaires pour évaluer les risques, les démarches de partage de l'information et la sensibilisation des secteurs public et privé au niveau national sont des aspects particulièrement importants pour les pays à haut risque.

La situation actuelle offre une occasion sans précédent d'agir en faveur de la nature. Les politiques gouvernementales peuvent renforcer les liens entre bien-être humain et santé des écosystèmes, ce qui permet de promouvoir les aspects environnementaux du développement durable. Alors que débute la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021–2030), lancée en parallèle de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, le moment est venu de préserver la nature et de restaurer les écosystèmes détruits. Les économies, les sociétés et l'existence même de l'humanité reposent sur la nature, dans toute sa diversité et sa complexité. Système garant de la vie sur Terre, facteur de santé et de bien-être, celle-ci fournit à l'humanité des matières premières, un abri, des médicaments, de la nourriture et de l'eau. Elle recycle les nutriments, purifie l'air et régule notre climat. Des milliards d'emplois dépendent de la nature, qui constitue aussi pour beaucoup une source d'inspiration spirituelle. Dans un monde où la population croît rapidement et est confrontée à un grand nombre de défis sociaux et économiques, il est important de bien prendre conscience des avantages que l'humanité tire de la nature – en considérant notamment la diversité des écosystèmes, des espèces et du matériel génétique – et d'emprunter une voie de développement qui reconnaît la valeur des services rendus par les écosystèmes intacts. Selon les estimations d'une étude, 300 à 400 milliards de dollars sont

nécessaires annuellement pour financer la conservation de la nature à l'échelle mondiale, et les flux de trésorerie disponibles pour l'investissement que les projets de conservation génèrent doivent être au moins 20 à 30 fois supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui pour atteindre le chiffre de 200 à 300 milliards de dollars par an, en tablant sur un doublement des efforts de conservation gouvernementaux et philanthropiques actuels, soit 100 milliards de dollars par an, ce qui correspond à environ 1 % du total des investissements annuels du secteur privé dans le monde. Il ne fait aucun doute qu'à long terme, l'effondrement des écosystèmes serait beaucoup plus coûteux, pour ne pas dire mortel, pour l'humanité.

D. QUESTIONS D'ORIENTATION ET RÉSULTATS ATTENDUS

Les ministres et autres représentants de haut rang sont invités à examiner les questions d'orientation suivantes :

1. Quelles mesures concrètes allez-vous prendre ou avez-vous déjà prises en votre qualité de dirigeant pour faire en sorte que la dimension environnementale du développement durable soit prise en considération sous tous ses aspects et de manière équilibrée et intégrée lors de la construction d'un monde résilient et inclusif à l'issue de la pandémie ?
2. Quelle est la meilleure manière pour la communauté internationale d'unir ses efforts afin de susciter un élan politique plus vigoureux vers la réalisation de cet objectif ?
3. Quel rôle le PNUE et l'Organisation des Nations Unies devraient-ils jouer pour concourir à cet objectif à la lumière de la nouvelle stratégie à moyen terme et du nouveau programme de travail et budget du PNUE ?

Les ministres et autres représentants de haut rang sont également invités à annoncer les mesures concrètes, nouvelles ou déjà en vigueur, que leurs gouvernements ou organismes respectifs ont prises pour promouvoir l'intégration de la dimension environnementale du développement durable dans la construction d'un monde résilient et inclusif à l'issue de la pandémie.

Le dialogue de haut niveau sera enregistré et un résumé factuel des débats sera établi par le secrétariat et mis en ligne après la session pour permettre aux parties prenantes intéressées du monde entier d'y accéder plus facilement.
